

SARL 3 HERRERA INVESTISSEMENT
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 €
30-32 Rue Alexis Labro à BEGLES (33130)
RCS Bordeaux 843 445 255

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 16 aout 2023 à 11 heures 30

L'An Deux Mille Vingt Trois et le 16 aout à 11 heures 30,

Les associés de la Société par Actions Simplifiée se sont réunis dans les locaux de la SCP DAGG, 43 rue Mouneyra à Bordeaux (33000) en assemblée générale ordinaire sur convocation de Monsieur Guillaume HERRERA, Président, effectuée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents. Sont présents :

Monsieur Guillaume HERRERA
Propriétaire de CINQUANTE (50) actions
Ci 50 actions

Monsieur Paul HERRERA
Propriétaire de CINQUANTE (50) actions
Ci 50 actions

Total des parts des associés présents : 100 actions sur les 100 actions composant le capital social.

Monsieur Guillaume HERRERA préside la séance en sa qualité de Président associé

Le Président constate que tous les associés sont présents, en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence
- le texte des résolutions proposées ;

Conformément aux dispositions statutaires, le texte des résolutions, le rapport de la gérance ont été joints à la lettre de convocation.

Ces mêmes documents ont été tenus au siège social à la disposition des associés qui ont pu en prendre connaissance ou copie.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

La discussion s'engage.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide du transfert du siège social et établissement principal de la société au 12 chemin du Tillon à Villenave d'Ornon (33140) à compter du 1^{er} septembre 2023.

Cette résolution est prise à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la première résolution l'assemblée générale décide de la modification de l'article 3 des statuts de la manière suivante

Ancienne rédaction :

Article 3 : Siège social

Le siège social est fixé : 30-32 rue Alexis Labro à Bègles (33130)

Il peut être transféré par décision du Président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence. Toutefois, la décision devra être ratifiée par la plus proche décision collective des associés.

Nouvelle rédaction :

Article 3 : Siège social

Le siège social est fixé : 12 chemin du Tillon à Villenave d'Ornon (33140)

Il peut être transféré par décision du Président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence. Toutefois, la décision devra être ratifiée par la plus proche décision collective des associés.

Cette résolution est prise à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est prise à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant et les associés,

SARL 3 HERRERA INVESTISSEMENT
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 €
30-32 Rue Alexis Labro à BEGLES (33130)
RCS Bordeaux 843 445 255

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 16 aout 2023 à 11 heures 30

Monsieur Guillaume HERRERA
Propriétaire de CINQUANTE (50) actions

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'G' followed by a vertical line and a horizontal stroke.

Monsieur Paul HERRERA
Propriétaire de CINQUANTE (50) actions

A handwritten signature in black ink, featuring a large, loopy 'P' followed by a horizontal line and a small flourish.